

Bruxelles, le 11 juillet 2018
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2018/0071(NLE)

10847/18
COR 1

SCH-EVAL 143
SIRIS 85
COMIX 382

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. préc.:	10846/18 EU RESTRICTED
Objet:	Projet de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation du respect, par la Croatie , des conditions nécessaires à l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine du système d'information Schengen

à la page 1 du document ST 10847/18 INIT, le paragraphe 1 doit se lire comme suit:

"1. À la suite de l'adoption par le Conseil du règlement (UE) n° 1053/2013 portant création d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen, une équipe composée d'experts des États membres et de la Commission a procédé, en 2017, à une évaluation de la Croatie en ce qui concerne les conditions nécessaires à l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine du système d'information Schengen."